

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1020<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 24 mars 2009,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Jean-Pierre Blondin, M. Nicole Dubreuil, M. Richard Dumont, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson, M. Raymond Lalonde, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Robert Martin, M. Mountagha Sow; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : M. Pierre Chenard.

INVITÉ : M. Sylvain Caron, vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études, Faculté de musique, pour la délibération CE-1020-7.4.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Robert Prud'homme; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-1020-1

ORDRE DU JOUR

CE-1020-1

Le point 7.4 sera traité immédiatement après le point 4. On prend note de corriger l'intitulé du point 5, en remplaçant l'attribution du rapport au Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal plutôt qu'à la FESP, ainsi que l'intitulé du point 6.6, en référant à la Direction de la FAS plutôt qu'au Département de géographie de cette Faculté. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1019<sup>e</sup> séance tenue le 24 février 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal
  - Rapport
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 École HEC Montréal
    - Création du programme de MBA-FSI (Financial Services and Insurance)
  - 6.2 Faculté de l'aménagement  
Institut d'urbanisme
    - Modifications au répertoire de cours et à la structure du programme de M.Urb. (Urbanisme); création d'options
  - 6.3 Faculté de l'aménagement  
Institut d'urbanisme
    - Modifications au programme de D.E.S.S. (Gestion urbaine pour les pays en développement.)
  - 6.4 Faculté de médecine  
Département de médecine et Centre de greffe de cellules hématopoïétiques du Service d'hématologie et d'oncologie médicale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont
    - Création d'un programme de D.E.S. (Greffe de cellules hématopoïétiques)

- 6.5 Faculté de médecine  
Département de pédiatrie
  - Création de cours siglés dans le programme de D.E.S. (pédiatrie)
- 6.6 Faculté des arts et des sciences – Direction
  - Création d'un programme de D.E.S.S. (environnement et développement durable)
- 6.7 Faculté des sciences de l'éducation
  - Modifications à la structure du programme de M.Ed. (Administration de l'éducation)
- 6.8 Faculté des sciences de l'éducation
  - Modification à la structure du microprogramme d'approfondissement en administration
- 6.9 Faculté des sciences de l'éducation
  - Retrait des programmes actifs du microprogramme d'insertion à la fonction de direction
- 6.10 Faculté de médecine
  - Création d'un microprogramme Médecine d'assurance et expertise médico-légale (international)
- 7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1 Faculté de droit
    - Modalité de programme combiné Baccalauréat en droit (LL.B.) et Maîtrise en administration des affaires (MBA)
  - 7.2 Faculté des arts et des sciences – Direction
    - Création du Programme d'accueil en sciences
  - 7.3 Faculté de l'éducation permanente
    - Création du programme de Certificat en gestion philanthropique
  - 7.4 Faculté de musique
    - Création du programme de Majeure en musiques numériques
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1020-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1019<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1020-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 4, au dernier paragraphe, la deuxième phrase se lira : « Pour les offres de formation données en français, des professeurs de la Faculté de droit de l'Université ont été consultés en regard des enseignements et des contenus de droit ».

À la page 6, l'avant-dernier paragraphe se lira : « En réponse à une question sur l'application des modalités relatives à la connaissance des langues française et anglaise prévues à l'article 1 du règlement pédagogique du programme, il est précisé que la formulation de cet article correspond à celle utilisée habituellement dans les documents portant sur les programmes, et que la connaissance des langues française et anglaise ne fait pas l'objet d'une évaluation formelle ».

À la page 11, aux premier et deuxième paragraphes, à la deuxième ligne de chacun de ces paragraphes, ajouter « et dans la nouvelle orientation *Mathématiques financières* » après « Baccalauréat (actuariat) ».

Des corrections techniques sont signalées aux pages 2 et 5.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1019<sup>e</sup> séance tenue le 23 février 2009, tel que modifié.

M. Najib Lairini se fait le porte-parole de Mme Michèle Brochu, qui a transmis une question par courriel à la secrétaire générale, sur le fait que les noms des intervenants ne figurent pas

au procès-verbal; Mme Brochu se réfère à la réunion de la Commission tenue le 13 novembre 2007, au cours de laquelle cette question aurait été discutée.

La secrétaire générale précise que la délibération à laquelle réfère la question de Mme Brochu se lit comme suit : « À la suite d'une intervention, il est convenu de maintenir la désignation nominative des intervenants lorsque des éléments de discussions sont rapportés dans le procès-verbal » (CE-1007-2, 13 novembre 2007). La secrétaire générale explique que par rapport aux pratiques du secrétariat général en regard de la rédaction des procès-verbaux, cette modalité est en application et qu'il n'y a pas eu de changements apportés depuis. Elle ajoute que ce qui a été mentionné dans le procès-verbal du 13 novembre 2007 ne signifie pas que le nom des intervenants serait rapporté en toutes occasions; par ailleurs, cela ne correspondrait pas aux pratiques appliquées à la Commission des études. Elle prend note de la remarque transmise par Mme Brochu.

CE-1020-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1020-3

La secrétaire générale signale que les projets approuvés par la Commission lors de sa dernière séance ont été transmis au vice-*provost* et vice-recteur—Planification, aux fins de leur autorisation.

Relativement à la délibération CE-1019-6.2 (pages 10, 11), le vice-recteur adjoint aux études se dit étonné de la remarque de la représentante de l'École HEC Montréal sur le retrait de deux cours assurés par l'École dans le programme de Baccalauréat (actuariat) de la Faculté des arts et des sciences—FAS. Il précise que lors de la présentation de ce projet à la Sous-commission du premier cycle, celle-ci avait été informée que les consultations nécessaires avaient été effectuées auprès de l'École.

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la FAS mentionne que des consultations ont été effectuées avant la tenue de la séance de la Sous-commission du premier cycle.

La représentante de l'École HEC Montréal indique que des consultations ont effectivement été tenues, mais dans un délai très court; la remarque qu'elle a présenté se posait dans ce contexte.

Relativement à la délibération CE-1019-5.2, sur le microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicolégale (International)*, le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine veut préciser que les avis du représentant de la Faculté de médecine rapportés dans le procès-verbal ne représentant aucunement ceux de la Faculté de médecine.

Le président remercie le vice-doyen pour la précision apportée, et indique que son intervention sur cette question, présentée dans le procès-verbal, allait dans ce sens, sur le fait que le programme appartient à la Faculté.

CE-1020-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1020-4

CE-1020-4.1

Résultats des admissions et des inscriptions

CE-1020-4.1

Le registraire présente des résultats récents relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Pour le trimestre d'été 2009, le processus d'inscription est en cours et les résultats présentent une légère hausse comparativement à l'année précédente. Les résultats relatifs aux demandes d'admission pour le trimestre d'automne 2009 présentent une augmentation globale d'une proportion de 3 % (nombre de demandes et nombre de choix de programmes). Le processus d'inscription pour ce trimestre a été commencé et le niveau de traitement à cette date correspond à celui atteint à la même période l'année dernière.

CE-1020-4.2

Rénovations au Pavillon 3200 Jean-Brillant

CE-1020-4.2

Le président présente des éléments d'information sur les travaux de rénovation au Pavillon 3200 Jean-Brillant. Le chantier relatif à ces travaux débutera le 20 avril prochain, et des travaux auront cours durant le trimestre d'été. Notamment, 14 salles de cours seront rénovées, et il a été assuré que cette première étape des travaux sera complétée à temps pour la rentrée du trimestre d'automne 2009. Les travaux portent sur plusieurs aspects, dont le système d'éclairage, la ventilation, la mise à niveau des salles et des mobiliers en fonction des normes canadiennes applicables en ces matières, le rehaussement technologique des salles d'enseignement. La durée totale du chantier sera de trois ans, et s'achèvera à l'été 2011; une portion des travaux les plus majeurs sera complétée à l'été 2010. Certains travaux seront réalisés durant les nuits et les fins de semaine (notamment les travaux d'installation des systèmes et des câblages informatiques et électriques). Le président précise que la capacité d'accueil des salles de cours sera maintenue telle qu'elle l'est actuellement. Des espaces adaptés réservés aux personnes handicapées seront aménagés. Un comité a été instauré afin d'assurer un suivi des travaux en vue de prévoir les inconvénients qui pourraient découler des travaux sur les activités académiques et d'en limiter les impacts. Un autre comité est responsable des aspects liés aux communications, notamment en vue d'aviser les unités sur le déroulement des travaux et sur les mesures transitoires qui pourraient être appliquées selon le cas (par exemple, prévoir la disponibilité de salles si des délais sont modifiés, etc.). Ces travaux bénéficient du Plan québécois des infrastructures mis de l'avant par le gouvernement du Québec l'an dernier, pour le renouvellement des infrastructures publiques.

CE-1020-5

GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ À  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
- Rapport  
A-33/1020<sup>e</sup>/667

CE-1020-5

Le président donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, pour la présentation du rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal. La présentation se reporte au document A-33/1020<sup>e</sup>/667.

Le contexte et la raison des travaux du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité se sont posés en regard du fait qu'à l'Université, le principe de l'interdisciplinarité apparaît déjà bien intégré dans la culture de l'institution, selon des modalités et des formules diversifiées, mais principalement dans le domaine de la recherche. Au niveau de la formation, l'interdisciplinarité semble se heurter aux pratiques existantes; dans le contexte de cette structure institutionnelle traditionnelle, l'actualisation, le maintien et le progrès de l'interdisciplinarité s'avèrent plus difficiles à réaliser. L'intégration et le développement de l'interdisciplinarité dans les activités et les structures de formation constituent donc des enjeux importants de développement. L'émergence de programmes interdisciplinaires —bénéficiant à la fois d'une riche tradition de recherche et d'un vaste spectre de forces disciplinaires— doit donc être favorisée. À cette fin, l'institution doit travailler à lever les barrières de tous ordres qui nuisent à l'épanouissement de l'interdisciplinarité dans la formation, et à définir des solutions adéquates et adaptées (page 4 du Rapport).

Le Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité a été formé par le *provost*, à la fin de l'année 2007, pour préparer des recommandations en matière de formation interdisciplinaire. La composition du Groupe de réflexion est décrite aux pages 5 et 6 du Rapport

Au terme de ses travaux, à l'automne dernier, le Groupe de réflexion a préparé un rapport, lequel a fait l'objet d'une consultation auprès de la communauté universitaire. Dans ce cadre des audiences ont été tenues, au cours desquelles le Groupe de réflexion a reçu 19 personnes, et une dizaine de mémoires écrits ont été transmis. Cette démarche a permis de bonifier le rapport et d'en préciser certaines composantes. La vice-rectrice adjointe souligne les contributions apportées et remercie les personnes qui ont répondu à la consultation. Le Groupe de réflexion a ainsi élaboré un

cadre et des balises qui permettront de préciser la vision de l'interdisciplinarité à l'Université, et de définir les avenues de développement qu'il paraîtra souhaitable d'envisager pour l'institution. Notamment, on a cherché à identifier les obstacles à l'interdisciplinarité ainsi que les moyens de les surmonter (structures, procédures, financement, etc.), et à identifier ou définir des « pratiques exemplaires » en regard de l'instauration d'un climat favorable au développement de l'interdisciplinarité (page 5).

Le Groupe de réflexion a identifié trois catégories de modalités ou de niveaux selon lesquels l'interdisciplinarité peut être appliquée dans la formation à l'Université, soit : 1. l'ouverture des programmes disciplinaires à d'autres disciplines; 2. la combinaison (programmes à structure combinatoire qui procèdent par combinaison de disciplines); 3. l'hybridation (programmes exigeant un mode d'intégration des disciplines concernées); ces catégories sont explicitées aux pages 10 et 11 du Rapport. Le Groupe de réflexion estime que chacune de ces approches comportait une importance et des enjeux qui leur sont propres.

Le Groupe de réflexion a identifié cinq constats généraux en regard de la perception et du développement de l'interdisciplinarité dans l'institution (pages 12, 13) : 1. la reconnaissance de l'interdisciplinarité en tant que valeur ajoutée; 2. les divers ordres d'obstacles au développement et à l'application de l'interdisciplinarité à l'Université [la structure cloisonnée des programmes; le cheminement étudiant; le recrutement des enseignants (notamment : l'absence de modalités de reconnaissance de la contribution des enseignants aux programmes interdisciplinaires); la gouvernance; les modes de financement (mécanismes de distribution budgétaire)]; 3. l'établissement de modèles différents et flexibles; 4. le financement; 5. l'engagement institutionnel (lequel facilitera l'implantation des recommandations du Rapport).

Le Groupe de réflexion a défini 50 recommandations, réparties en fonction de quatre ordres de planification : 1. planification institutionnelle; 2. planification académique 3. Planification pédagogique; 4. planification administrative. La vice-rectrice adjointe commente brièvement quelques unes des recommandations. Les recommandations sont présentées aux pages 14 à 30 du Rapport; un résumé des recommandations est également présenté aux pages 32 à 36.

La conclusion au Rapport du Groupe de réflexion formule le choix de celui-ci « d'*encourager* l'interdisciplinarité quant elle se manifeste et de la *promouvoir* pour mieux répondre aux besoins » (page 31). Le Groupe de réflexion observe, par ailleurs, que les démarches qui ont été effectuées ont fait ressortir la nécessité « d'assurer la pérennité et l'évolution des activités existantes et [de] permettre le développement de nouvelles activités ».

Le président remercie la vice-rectrice adjointe pour sa présentation. Il souligne l'ampleur du travail réalisé ainsi que la qualité du Rapport qui permet de bien cerner les balises et les principes selon lesquels l'Université pourra favoriser le développement de programmes interdisciplinaires.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences mentionne que la FAS applique des principes d'interdisciplinarité à travers certains de ses programmes depuis plusieurs années (programmes bidisciplinaires, programmes interdisciplinaires d'études supérieures, etc.). Ce principe est également intégré dans la mission de la Faculté. Dans cette perspective, la direction de la FAS a transmis un mémoire dans le cadre de la consultation tenue par le Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité. Le doyen souligne que dans sa démarche, le Groupe de réflexion a fait preuve d'une grande qualité d'écoute quant aux avis communiqués dans le cadre de la consultation, dont le rapport a tenu compte. Le doyen signale que cette approche a été appréciée. Le doyen présente deux remarques. La première remarque porte sur la composition du comité interdisciplinaire (recommandation 6); le doyen indique que ce comité devrait comporter un cadre académique parmi ses membres. La deuxième remarque porte sur la recommandation 49. Le doyen suggère de traiter avec précaution les modalités relatives à la gestion de l'étalon utilisé pour le calcul budgétaire, considérant la situation difficile des unités. La modification de l'étalon pourrait complexifier la gestion budgétaire.

M. Louis-François Brodeur s'informe des étapes du cheminement du Rapport auprès des instances universitaires. Il demande si dans ce cadre, la Commission doit procéder à l'adoption du document.

Le président indique que la Commission reçoit le rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à des fins d'approbation. Il précise que l'adoption du document par la Commission des études se pose en regard du cadre de juridiction propre à cette instance, soit le cadre académique. Par la suite, le document sera transmis au Comité de la planification, puis à l'Assemblée universitaire. Pour les instances qui le recevront subséquemment, le fait que le document aura été adopté par la Commission des études leur permettra de prendre acte que celle-ci a approuvé les aspects académiques du Rapport.

M. Brodeur demande s'il n'y aurait pas lieu d'adopter le document sous réserve de son adoption par les autres instances qui le recevront.

Le président ne partage pas cet avis. Il explique que chaque instance reste souveraine en regard du cadre de juridiction qui la concerne. La Commission des études étant responsable des aspects académiques, il apparaît important qu'à cette étape du cheminement du Rapport, cette instance se prononce sur les aspects qui la concernent, conformément à son cadre de juridiction.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation signale la qualité de présentation du Rapport, à la fois clair et structuré. Il mentionne que la problématique de l'interdisciplinarité s'inscrit parmi les grandes orientations du Livre blanc. Dans ce contexte, il apparaît approprié que la Commission des études en soit saisie, et que, dans le cas où elle juge ce rapport satisfaisant, elle l'indique clairement.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement mentionne qu'il sera important que les recommandations du Rapport donnent lieu à la définition d'outils qui favoriseront la réalisation d'actions concrètes, notamment au niveau du Comité de la planification. La vice-rectrice adjointe aux études supérieures convient de l'avis présenté par le doyen.

Le président remercie les membres du Groupe de réflexion et souligne la qualité du travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*, conformément au document A-33/1020<sup>o</sup>/667.

CE-1020-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1020-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.10.

La représentante de l'École HEC Montréal présente le projet inscrit au point 6.1.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine présente les projets inscrits aux points 6.4 et 6.5, ainsi qu'au point 6.10.

Le doyen et la vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présentent le projet inscrit au point 6.6.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente les projets inscrits aux points 6.7, 6.8 et 6.9.

CE-1020-6.1	École HEC Montréal - Création du programme de MBA-FSI (Financial Services and Insurance)	CE-1020-6.1
<hr/>		
A-33/1020 <sup>o</sup> /654		

La création du programme MBA-FSI (Financial Services and Insurance) vise à intégrer l'École HEC Montréal dans l'offre de ce programme qui constitue un programme international de MBA exécutif, destiné à des cadres de haut niveau œuvrant dans des entreprises financières. Cette proposition permettra à l'École d'élargir ses activités de recrutement et de formation au niveau international. Le programme est constitué de six modules résidentiels, d'une durée de deux semaines chacun; le déroulement du programme est réparti sur une durée de 18 mois. Les modules, offerts à six endroits différents, comportent des cours, des visites d'entreprises, des simulations d'entreprise et des présentations par des invités; les contenus de formation des modules sont décrits à la page 8 du document de présentation. La formation prévoit la préparation d'un rapport de recherche sur une activité réalisée sur une période de six mois, sous la supervision d'un professeur. La structure du programme est décrite au tableau C du document de présentation (page 7).

Le président souligne le caractère innovant du programme proposé en termes d'internationalisation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de MBA-FSI (Financial Services and Insurance), à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1020<sup>o</sup>/654.

CE-1020-6.2	Faculté de l'aménagement Institut d'urbanisme - Modifications au répertoire de cours et à la structure du programme de M.Urb. (Urbanisme); création d'options	CE-1020-6.2
<hr/>		
A-33/1020 <sup>o</sup> /655		

Les modifications au programme de M.Urb. (Urbanisme) comportent un réaménagement de la structure du programme et du cheminement étudiant, ainsi que la mise à jour de la banque de cours. Les cinq blocs thématiques, qui avaient été identifiés dans les versions antérieures des programmes, seront dorénavant structurés selon la forme d'options (soit les options : *Habitat et stratégies foncières et financières; Formes urbaines et aménagement urbain; Services urbains; Développement urbain durable et environnement*). Une nouvelle option est créée : *Gestion urbaine pour les pays en développement*. La structure du programme modifié est décrite au tableau B (pages 8 à 11 du document de présentation. Des précisions sont apportées sur le contexte et la justification du projet de modification; l'argumentaire est consigné aux pages 4 et 5 du document de présentation.

En réponse à une question, il est mentionné qu'une première évaluation d'agrément aura lieu prochainement, et qu'une deuxième évaluation est prévue l'année prochaine. Par la suite, la Faculté procédera à l'évaluation institutionnelle de ces programmes. En lien avec cette question, une remarque est présentée sur l'opportunité de proposer des modifications ponctuelles lorsqu'il y a lieu, sans nécessairement que cette démarche soit située dans le cadre du processus plus général d'évaluation. Le doyen de la Faculté convient de cette approche.

Une question portant sur la situation des stages à l'étranger dans le cadre du programme de M.Urb., lesquels ont été interrompus, le doyen explique que les activités menées à l'étranger ont permis un essor important du programme. Par ailleurs, s'il est devenu plus difficile de maintenir de telles activités, les activités de formation ont connu des développements significatifs et ont pris des formes diversifiées. Des démarches se poursuivent toutefois, en vue de l'établissement de partenariats.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au répertoire de cours et à la structure du programme de M.Urb. (Urbanisme) : création d'options, à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/655.

CE-1020-6.3	Faculté de l'aménagement Institut d'urbanisme - Modifications au programme de D.E.S.S. (Gestion urbaine pour les pays en développement.)	CE-1020-6.3
-------------	--	-------------

---

A-33/1020<sup>e</sup>/656

La modification au programme de D.E.S.S. (Gestion urbaine pour les pays en développement) porte principalement sur le retrait et le remplacement d'un cours de la structure du programme, afin de permettre une gestion plus souple du programme, considérant la lourdeur associée à la gestion de certains cours d'ateliers.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de D.E.S.S. (Gestion urbaine pour les pays en développement), à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/656.

CE-1020-6.4	Faculté de médecine Département de médecine et Centre de greffe de cellules hématopoïétiques du Service d'hématologie et d'oncologie médicale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont - Création d'un programme de D.E.S. (Greffe de cellules hématopoïétiques)	CE-1020-6.4
-------------	---	-------------

---

A-33/1020<sup>e</sup>/657

Le programme de D.E.S. (Greffe de cellules hématopoïétiques) vise à favoriser, à encadrer et à promouvoir l'acquisition de connaissances fondamentales et cliniques en greffe hématopoïétique. Parmi les objectifs plus spécifiques, le programme permettra au candidat d'expérimenter différentes plateformes technologiques en laboratoire de greffe de cellules souches hématopoïétiques—GCSH, et d'approfondir ses connaissances, aptitudes et compétences en recherche clinique; la liste des objectifs spécifiques de formation est décrite aux pages 11 et 12 du document de présentation. La durée minimale du programme est de deux années. La structure du programme est formée de stages et de cours théoriques. Chaque année de la formation comporte 13 périodes de quatre semaines. Une troisième année facultative est offerte pour l'approfondissement des acquis relatifs à l'activité clinique et à la recherche scientifique. L'organisation des activités de formation est décrite à la page 4 du document de présentation.



En regard de l'établissement de ce programme, la Faculté bénéficie des expertises du Centre de greffe de cellules hématopoïétiques du Service d'hématologie et d'oncologie médicale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont —qui fait figure de pionnier dans ce domaine, ainsi que d'un partenariat avec le Centre de recherche en immunologie et en oncologie—IRIC.

On signale que le programme proposé constitue une première offre de formation dans ce domaine à l'Université. Ce programme présente également la particularité de s'adresser à des résidents qui auront déjà été reçus par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, et de constituer ainsi un programme de *fellowship*. Dans cette perspective, le programme permettra d'assurer une structure d'encadrement et de formation aux résidents qui poursuivront des études postdoctorales et qui répondent aux exigences du Collège royal.

M. Najib Lairini se fait le porte-parole de Mme Michèle Brochu, qui a transmis une question par courriel, sur la formation et sur l'expertise des chercheurs associés à ce programme en regard de la formation en recherche. Dans sa question, Mme Brochu observe que parmi les professeurs et chercheurs mentionnés dans le document de présentation, un seul détiendrait l'expertise nécessaire pour assurer la formation et l'encadrement en recherche, alors que la plupart des professeurs mentionnés possèdent une expertise en clinique.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures précise que les professeurs et chercheurs associés à ce programme suivront la procédure d'affectation appliquée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP pour les personnes qui encadrent des étudiants en recherche. Il n'y a pas lieu de présumer que d'autres procédures devraient être appliquées. Le vice-rectrice adjointe mentionne que le programme se déroulant en partenariat avec l'IRIC, lequel constitue un centre de recherche reconnu internationalement, un grand nombre de travaux de recherche menés dans ce cadre relèvent de chercheurs également reconnus.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine précise que, d'une part, les professeurs et chercheurs associés à ce programme recevront une affectation selon la procédure prévue à la FESP; d'autre part, il est d'usage, dans le domaine médical, que les enseignements cliniques soient assurés par des cliniciens. Par ailleurs, en regard des exigences du Collège royal, les cliniciens chercheurs devront être des résidents et avoir reçu l'accréditation afférente. Ces modalités se posent dans le contexte de la transmission des savoirs et des expertises de haut niveau.

Le vice-recteur adjoint aux études mentionne que le contexte du programme proposé est celui de la formation clinique et d'activités de recherche cliniques. Considérant l'éventail des professeurs associés à cette formation ainsi que les expertises de l'IRIC, il apparaît possible d'assurer un encadrement adéquat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (Greffe de cellules hématopoïétiques), au Département de médecine de la Faculté de médecine, et au Centre de greffe de cellules hématopoïétiques du Service d'hématologie et d'oncologie médicale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/657.

CE-1020-6.5

Faculté de médecine  
Département de pédiatrie  
- Création de cours siglés dans le programme de D.E.S. (pédiatrie)

CE-1020-6.5

---

A-33/1020<sup>o</sup>/658

La création de cours siglés dans le programme de D.E.S. (pédiatrie) vise à formaliser les activités de formation déjà existantes (activités formelles non siglées) à l'intérieur de cette structure, et à faciliter la gestion de ces activités. Le contenu des cours a été établi à partir des objectifs d'apprentissage du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, principalement les objectifs liés à la compétence *Expertise médicale*. Le contenu des cours est déterminé par le Comité de cours qui relève du Comité de Programme de résidence en pédiatrie. La modalité proposée permettra de répondre à un usage visant à sigler des activités habituellement reconnues par une modalité d'agrément et qui sont obligatoires dans la formation, et facilitera le suivi de la formation des résidents.

M. Najib Lairini se fait le porte-parole de Mme Michèle Brochu, qui a transmis des questions par courriel sur ce projet. Une première question porte sur une des modalités d'évaluation, relative à la présence aux cours, en ce que certaines indications du document laissent entendre que des cours seront donnés en ligne. Une remarque porte sur le fait que le titre générique retenu pour les cours (*Pédiatrie/Multi-systèmes*) ne permet pas d'identifier les objectifs plus spécifiques de chacun des cours. Une autre question porte l'intégration des cours créés dans la structure du programme, en regard de la distribution des contenus de formation dans les différents cours. Ainsi, des contenus qu'il paraîtrait préférable de traiter dans un même bloc (par exemple, pédiatrie sociale et maltraitance) sont traités séparément, dans deux cours distincts.

La vice-rectrice aux études supérieures indique que le document de présentation reçu à la Sous-commission des études supérieures comportait une description plus détaillée des contenus et des objectifs des cours. Il est donc possible de cerner avec précision les composantes de chacun des cours. On doit également considérer le fait que les objectifs des cours doivent répondre aux exigences des compétences *CanMeds*. Sur le regroupement des activités à travers les différents cours, il est précisé que la Sous-commission n'a pas porté une attention particulière sur cette question, car ces activités étaient déjà existantes, et déjà offertes selon ces mêmes regroupements. Sur la modalité d'évaluation relative à la présence aux cours, il est mentionné que l'application de cette modalité tiendra compte du fait que la formation se déroule en milieu clinique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de cours siglés dans le programme de D.E.S. (pédiatrie), au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1020<sup>o</sup>/658.

CE-1020-6.6

Faculté des arts et des sciences – Direction  
- Création d'un programme de D.E.S.S.  
(environnement et développement durable)

CE-1020-6.6

---

A-33/1020<sup>o</sup>/659

Le programme de D.E.S.S. (environnement et développement durable) propose une offre de formation équilibrée entre, d'une part, une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable, et, d'autre part, une formation spécialisée dans l'un des quatre domaines suivants, correspondant aux quatre options du programme, soit : *Biogéochimie environnementale; Gestion de l'eau; Gestion de la biodiversité; Enjeux sociaux et gouvernance*. Le programme, qui résulte de la collaboration de huit départements de la Faculté des arts et des sciences, vise à former des professionnels en environnement et développement durable appelés à travailler dans

des contextes interdisciplinaires. Les objectifs spécifiques de formation sont décrits à la page 3 du document de présentation. La structure du programme et des options est présentée aux pages 7 et 8 du document de présentation, ainsi que dans le tableau B (pages 10 à 14).

Le programme proposé permet de répondre à des besoins grandissants de formation dans ce domaine, et s'accorde avec des priorités de développement de la FAS.

Des programmes étant offerts dans ces domaines par l'École Polytechnique et l'École HEC Montréal, la Sous-commission des études supérieures a recommandé le projet sous réserve qu'une rencontre ait lieu entre les promoteurs du programme et les partenaires de l'École Polytechnique, ainsi que d'une vérification des cours disponibles à l'École HEC Montréal. Les démarches demandées ont d'ailleurs été engagées.

À la suite d'un échange entre le doyen de la Faculté de droit et la vice-doyenne de la FAS, on prend note que la FAS recevrait favorablement la proposition de la Faculté de droit d'identifier ou de définir certains cours pertinents au programme, dont un cours portant sur le droit international de l'environnement, dans la mesure où le ou les cours proposés seront accessibles aux étudiants du programme et n'exigeront de préalables en droit. Il est par ailleurs précisé que des contenus juridiques sont intégrés à certains cours de sigle ENV.

La Commission prend note de remarques du représentant de l'École Polytechnique, sur le fait que l'on comprend que des discussions seront prévues entre l'École et la FAS, afin d'examiner certains chevauchements entre le programme proposé et les programmes de D.E.S.S. offerts dans ce domaine par l'École Polytechnique.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement appuie le programme proposé, notamment en ce qu'il permettra de fonder une réflexion sur le développement d'offres de formation dans le domaine du développement durable; dans ce cadre, il signale que la Faculté de l'aménagement sera intéressée à collaborer au développement d'un programme de Maîtrise. La vice-doyenne de la FAS reçoit favorablement l'avis présenté par le doyen. Elle signale par ailleurs qu'il importait de mettre sur pied une offre de formation, notamment en raison de la concurrence importante observée dans les domaines des sciences humaines et des sciences sociales en regard d'offres de formation dans le domaine du développement durable, et en raison de l'intérêt important suscité par ces formations.

M. Najib Lairini se fait le porte-parole de Mme Michèle Brochu, qui a transmis une question par courriel, sur la possibilité que le bloc obligatoire du programme comporte un cours de méthodes et outils, considérant les objectifs de formation décrits au cinquième paragraphe la page 5 du document de présentation.

La vice-doyenne de la FAS indique que le programme prévoit une liste de cours au choix portant sur des questions de méthodologie. Par ailleurs, elle explique que dans les domaines interdisciplinaires, les approches méthodologiques apparaissent multiples et variées; par exemple, selon les cas, la méthode quantitative apparaîtra moins appropriée qu'une approche qualitative, etc. La vice-doyenne mentionne que la Faculté reste attentive à la nécessité d'intégrer des contenus de méthodologie dans la formation, et que cet aspect est plus particulièrement couvert dans le cadre des programmes de premier cycle.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures reçoit favorablement les divers avis présentés. En regard de la problématique des programmes interdisciplinaires et des offres de formation dans des domaines qui peuvent concerner autant diverses facultés de l'Université que les écoles affiliées, la vice-rectrice adjointe invite la Commission à prendre note qu'en regard de ces développements, la FESP souhaite que les titres et les sigles de cours identifiés de manière thématique plutôt que disciplinaire soient accessibles à l'ensemble des facultés ainsi qu'aux écoles, et non pas réservés exclusivement à un programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (environnement et développement durable), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/659.

CE-1020-6.7 Faculté des sciences de l'éducation CE-1020-6.7  
- Modifications à la structure du programme de M.Ed.  
(Administration de l'éducation)

---

A-33/1020<sup>e</sup>/660

La modification à la structure du programme de M.Ed. (Administration de l'éducation) consiste à en retirer le *Microprogramme d'insertion à la fonction de direction*, afin de réduire la complexité de la gestion du programme. La structure du programme modifié est décrite au tableau B.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure du programme de M.Ed. (Administration de l'éducation), à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/660.

CE-1020-6.8 Faculté des sciences de l'éducation CE-1020-6.8  
- Modification à la structure du Microprogramme d'approfondissement  
- en administration

---

A-33/1020<sup>e</sup>/661

La modification à la structure du Microprogramme d'approfondissement en administration porte sur la transformation du bloc A obligatoire (6 crédits) en un bloc à option comportant de 3 à 6 crédits, et dans lequel sera introduit le cours ETA 6999, sur la réalisation d'un projet professionnel (cours provenant d'un microprogramme qui sera retiré des programmes actifs). La structure du programme modifié est décrite au tableau B (page 3).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure du Microprogramme d'approfondissement en administration, à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/661.

CE-1020-6.9      Faculté des sciences de l'éducation      CE-1020-6.9  
- Retrait des programmes actifs du Microprogramme d'insertion à la  
fonction de direction

---

A-33/1020<sup>o</sup>/662

Le projet mentionné vise à retirer des programmes actifs le microprogramme d'insertion à la fonction de direction, ce microprogramme ayant été retiré de la structure du programme de M.Ed. (Administration de l'éducation) [délibération CE-1020-6.7].

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le retrait des programmes actifs du Microprogramme d'insertion à la fonction de direction, à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1020<sup>o</sup>/662.

CE-1020-6.10      Faculté de médecine      CE-1020-6.10  
- Création d'un microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médico-légale (Internationale)*

---

A-33/1019<sup>o</sup>/651

Le président rappelle que lors de sa dernière séance, la Commission avait suspendu l'étude du projet mentionné, afin de permettre que des échanges aient lieu entre la Faculté de médecine et la Faculté de droit sur les questions soulevées en regard de la collaboration éventuelle de la Faculté de droit aux enseignements et aux développements relatifs à cette offre de formation en médecine d'assurance et expertise médico-légale. Le président invite le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine à présenter le résultat des démarches effectuées.

Le vice-doyen précise que le microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médico-légale (Internationale)* constitue un programme entièrement autofinancé. Par ailleurs, il reste important que la Faculté de médecine s'assure que le microprogramme réponde aux critères d'exigences et de qualité de l'Université —puisque celle-ci décerne les diplômes. Dans cette perspective, il a été convenu, d'une part, de transmettre les plans de cours aux instances concernées de l'institution, et, d'autre part, de prévoir une modalité de consultation préalable de la Faculté de droit en regard de changements ou de modifications qui seraient apportées aux offres de formation en médecine d'assurance et expertise médico-légale. Dans le cas plus spécifique du Microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médico-légale (Internationale)*, la Faculté de médecine regrette que cette démarche de consultation n'ait pas été envisagée. Cette situation s'explique par le fait que cette offre de formation a été définie à partir d'un microprogramme francophone, qui a été établi il y a quelques années. Ce programme a, par la suite, été adapté afin de définir une offre de formation en anglais, et, plus tard, afin de définir une offre de formation adaptée au contexte international, soit le projet présenté lors de la dernière séance de la Commission. Par ailleurs, la possibilité d'intégrer des cours de sigle DRT à ce microprogramme doit être examinée en fonction du contexte d'autofinancement de cette offre de formation. Le vice-doyen souligne que la rencontre tenue a présenté des résultats positifs, notamment en regard de développements de formations.

Le doyen de la Faculté de droit indique que la présentation du vice-doyen résume adéquatement le résultat des échanges intervenus entre les deux Facultés. Il remarque que la conclusion présentée portera surtout sur des développements futurs. En regard des offres de formation déjà existantes, le doyen précise que l'intention de la Faculté de droit ne vise pas à se réapproprier certains contenus et enseignements, mais plutôt à s'assurer que la Faculté sera dorénavant consultée

sur ces questions, en fonction d'une préoccupation commune aux deux Facultés quant à la qualité du diplôme décerné par l'Université.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement mentionne qu'en regard du caractère des programmes autofinancés —que l'on associe à des offres de programmes dites « privées »—, il paraîtra important de faire ressortir le fait que ces programmes doivent être considérés comme tout autre programme de l'Université, et répondre aux mêmes exigences.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine précise qu'il n'a pas voulu décrire le microprogramme présenté comme étant un programme « privé », mais qu'il a voulu préciser qu'en tant que programme autofinancé, celui-ci s'adressait à une clientèle spécifique et répondait à des modalités de financement différentes au niveau de la déclaration des crédits étudiants au MELS.

La Commission est invitée à se prononcer sur la création du Microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicolégale (International)*, présenté par la Faculté de médecine. En regard de son approbation, la Commission des études prend acte que la Faculté de médecine et la Faculté de droit se sont entendues afin que la Faculté de droit soit dorénavant consultée préalablement en regard de la modification ou de la création d'offres de formation en médecine d'assurance et expertise médicolégale.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicolégale (International)*, à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1019<sup>e</sup>/651.

CE-1020-7

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1020-7

Le vice-recteur adjoint aux études fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Le doyen de la Faculté de droit et la représentante de l'École HEC Montréal présentent le projet inscrit au point 7.1.

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences présente le projet inscrit au point 7.2.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente présente le projet inscrit au point 7.3.

Le doyen et le vice-doyen de la Faculté de musique présentent le projet inscrit au point 7.4.

CE-1020-7.1

Faculté de droit

CE-1020-7.1

- Modalité de programme combiné Baccalauréat en droit (LL.B.)  
et Maîtrise en administration des affaires (MBA)

---

A-33/1020<sup>e</sup>/663, 663.1

Le projet mentionné propose une modalité nouvelle et conjointe entre la Faculté de droit et l'École HEC Montréal en regard de leurs programmes respectifs —le programme de Baccalauréat en droit (LL.M.) d'une part, et le programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA), d'autre part. Cette modalité de formation vise l'acquisition de connaissances et d'habiletés complémentaires en droit et en administration. La structure actuelle de chacun des programmes reste inchangée, mais le cheminement comporte un projet de fin d'études dirigé conjointement par un professeur de la Faculté de droit et un professeur de l'École HEC Montréal. Cette formule de formation combinée en droit et en administration constitue une offre de formation reconnue et recherchée dans plusieurs universités nord-américaines, et s'inscrit dans un contexte de développement

interdisciplinaire. La modalité de programme combiné constituera un programme intensif par lequel les étudiants obtiendront, au terme de trois années d'études continues —plutôt qu'en quatre années—, les diplômes de Baccalauréat en droit (LL.M.) —donnant accès aux professions juridiques (Barreau du Québec et Chambre des notaires) et de Maîtrise en administration des affaires (MBA). Le programme s'adresse à un nombre limité d'étudiants, sélectionnés en fonction de l'excellence de leur dossier académique. La structure de chacun des deux programmes est décrite aux pages 9 à 18 du document de présentation; l'annexe 1 (page 9) précise le cheminement dans les programmes selon la modalité de programme combiné.

Des précisions sont apportées sur les modalités particulières de cheminement en regard des exigences d'admissibilité au programme de MBA. Ainsi, le fait d'avoir complété deux années dans le programme de Baccalauréat en droit sera pris en compte en regard de l'exigence d'avoir complété deux années d'expérience de travail pour l'admission au MBA; les candidats devront avoir maintenu une moyenne cumulative minimale de 3.

En réponse à des questions présentées par M. Mountagha Sow, il est indiqué que selon le cas, un nombre donné d'années d'études peut être reconnu de manière à répondre à une exigence d'admission au programme de MBA et portant sur l'acquisition d'une expérience de travail. Il est par ailleurs précisé que l'étudiant souhaitant accéder aux professions juridiques devra suivre l'année de formation exigée par le Barreau du Québec ou par la Chambre des notaires au terme du Baccalauréat ou au terme du programme combiné.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'établissement de la modalité de programme combiné Baccalauréat en droit (LL.B.) et Maîtrise en administration des affaires (MBA), à la Faculté de droit, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/663.

CE-1020-7.2

Faculté des arts et des sciences – Direction  
- Création du Programme d'accueil en sciences

CE-1020-7.2

---

A-33/1020<sup>e</sup>/664, 664.1

Le Programme d'accueil en sciences s'adresse spécifiquement à des étudiants non francophones qui ont complété des études pré-universitaires et dont le niveau de connaissance en français est inférieur à 605/990 au test de français international—TFI. Il constitue un programme d'études d'une durée de trois ans permettant à l'étudiant d'acquérir un niveau de maîtrise de la langue française parlée et écrite qui soit suffisant et utile à sa réussite académique, de compléter sa formation générale en sciences, et d'entreprendre, par la suite, des études dans une des orientations disciplinaires identifiées pour ce programme, soit : chimie, géographie, mathématiques, physique, sciences biologiques, sciences économiques. À terme, l'étudiant qui aura complété le Programme d'accueil en sciences et réussi ses cours avec la moyenne requise pourra s'inscrire au programme de baccalauréat disciplinaire ou bidisciplinaire associé à l'orientation qu'il a suivie et poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un grade. Selon le cas, l'étudiant pourra obtenir une Mineure dans la discipline correspondante dans la mesure où il aura réussi tous les cours propres à une orientation. La structure du programme totalise 84 crédits répartis sur trois ans, et comporte 7 orientations disciplinaires, devant être précédées de deux segments de cours de tronc commun. L'établissement du Programme d'accueil en sciences se situe, par ailleurs, dans le contexte d'une entente de coopération, signée en mai 2008, entre l'Université de Montréal avec la Chine. Selon les termes de cet accord, le *China International Personal Consultant Corporation* et le *China Services International*—csi, associé au premier organisme, effectueront des activités de recrutement auprès d'institutions collégiales et universitaires

de Chine en vue d'attirer des étudiants dans des programmes de premier cycle et d'études supérieures de l'Université (page 1 et 2 du document de présentation). Le document de présentation explicite la problématique en regard de laquelle le programme a été défini, les caractéristiques du programme proposé, les ressources nécessaires et les modalités de coordination des activités de formation et les modalités de cheminement dans le programme; les objectifs et la structure du programme sont précisés aux pages S-1 à S-5.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine mentionne que lors de la présentation du projet à la Sous-commission du premier cycle, une remarque avait porté sur la possibilité d'ajouter des contenus liés aux sciences de la santé dans un des blocs de cours du segment 76, ou dans un segment distinct. De tels contenus pourraient provenir du programme de Baccalauréat en sciences biomédicales, qui relève conjointement de la FAS et de la Faculté de médecine.

Le vice-doyen de la FAS explique que le programme proposé a été construit à partir d'un ensemble de disciplines. Il est possible qu'au terme des deux premières années, l'étudiant se dirige dans un programme spécifique dans la mesure où il répondra aux exigences d'admission. Par ailleurs, en tant que programme d'accueil pour lequel on a défini des objectifs spécifiques (soit l'approfondissement de la connaissance du français et la préparation à des études en sciences), il a paru important de déterminer une structure de programme plus stricte. On doit également considérer les aspects liés à la nouvelle réglementation relative aux crédits pour les étudiants étrangers.

En réponse à une question présentée par le doyen de la Faculté de droit, sur la mesure de l'intérêt réel des clientèles visées —notamment à travers les ententes avec des organismes chinois—, il est précisé que cet aspect fera l'objet d'un suivi et déterminera le développement du programme.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation mentionne qu'il sera important de rester attentif à la problématique de l'apprentissage de la langue française par les étudiants visés par ce programme, notamment en regard du délai relativement court réservé à cet apprentissage dans le cadre du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du Programme d'accueil en sciences, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document A-33/1020<sup>o</sup>/664.

CE-1020-7.3

Faculté de l'éducation permanente  
- Création du programme de Certificat en gestion philanthropique

CE-1020-7.3

---

A-33/1020<sup>o</sup>/665, 665.1

Le programme de Certificat en gestion philanthropique constitue un programme multidisciplinaire comportant 30 crédits; il a été élaboré par la Faculté de l'éducation permanente, en collaboration avec des représentants du milieu de la philanthropie et avec l'École HEC Montréal, notamment en réponse à des besoins de formation identifiés par les milieux professionnels concernés. Dans cette perspective, les objectifs du programme ont été définis en lien avec des préoccupations en regard du rehaussement de la qualification professionnelle dans ce domaine et de la préparation de la relève. Les besoins de formation identifiés se posent également en fonction d'un contexte dans lequel les activités liées à la bienfaisance et le nombre d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance présentent une croissance importante, et ce dans l'ensemble du Canada. La préparation



du projet de programme a considéré, notamment, l'identification des partenaires dans les milieux concernés, la pertinence institutionnelle du projet, les besoins relatifs au développement de la qualification professionnelle dans ce domaine, et l'identification des perspectives professionnelles en lien avec le programme proposé. Le document de présentation explique notamment les différentes démarches réalisées dans le cadre de la préparation du projet (dont les processus de développement en collaboration avec un groupe de travail provenant du milieu de la philanthropie, la consultation d'experts et de regroupements professionnels, la formation d'un comité de programme, la validation du programme, etc.), la problématique de la gestion philanthropique et les différents contextes de son application, et la définition des destinataires du programme. La structure du programme (décrite aux pages 6 à 10 du document de présentation) prévoit trois blocs de cours, répartis selon les contenus liés aux notions fondamentales (15 crédits de cours obligatoires), aux pratiques spécifiques (de 9 à 12 crédits de cours à option) et à la formation complémentaire (minimum 3 crédits, maximum 6 crédits de cours à option).

La représentante de l'École HEC Montréal mentionne que l'École a été consultée en regard du projet présenté, et a proposé des cours pour ce programme.

Plusieurs membres soulignent la pertinence du projet présenté et l'intérêt qu'il peut susciter pour plusieurs disciplines.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en gestion philanthropique, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/1020<sup>e</sup>/665.

CE-1020-7.4

Faculté de musique

CE-1020-7.4

- Création du programme de Majeure en musiques numériques

---

A-33/1020<sup>e</sup>/666, 666.1

*Ce point a été traité immédiatement après le point 4*

La Commission reçoit M. Sylvain Caron, vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études de la Faculté de musique, pour la présentation du projet mentionné en rubrique.

Le programme de Majeure en musiques numériques se pose en continuité du programme de Mineure en musiques numériques, et en lien avec le développement des offres de formation dans ce domaine à la Faculté de musique ainsi que dans d'autres universités. La formation proposée dans le programme de Majeure porte principalement sur le développement des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, selon une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence et en complémentarité avec les domaines de la psychologie, des études cinématographiques et de l'informatique. D'autres finalités sont liées à l'importance de développer des offres de formation en regard des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui œuvrent en multimédia, et à l'ouverture de ces formations à la recherche fondamentale, au niveau des études supérieures. Le programme permettra également de combler l'offre de formation dans ce domaine au niveau des études universitaires, pour le moment peu développée, mais pour laquelle on reconnaît des demandes et des besoins importants.

La structure du programme proposé totalise 60 crédits (15 crédits de cours obligatoires et 45 crédits de cours à option). Celle-ci a été définie à partir de la structure du programme de Mineure, à laquelle on a ajouté deux blocs de cours. Les blocs de cours à option couvrent les

champs et domaines suivants : Électroacoustique et musique numérique; Informatique musicale; Musique et cognition; Musique et multimédia; Musique et culture; Musique d'ensemble. Les cours du bloc obligatoire visent notamment à assurer une intégration interdisciplinaire de la formation.

Le programme pourra bénéficier de la présence de diverses structures et expertises de recherche déjà en place à la Faculté, ainsi que de collaborations interfacultaires et de partenariats. Sur cet aspect, on signale l'attribution d'une subvention de la FCI à la Faculté de musique pour la mise au point d'une infrastructure technologique en lien avec la création sonore, la collaboration de la Faculté avec le BRAMS (International Laboratory for Brain, Music and Sound Research), des collaborations interfacultaires (notamment avec la Faculté de médecine, la Faculté des arts et des sciences [Département d'information et de recherche opérationnelle; Département de psychologie; etc.]), ainsi que des partenariats avec l'industrie (dont Ubisoft).

Comparativement à d'autres institutions qui offrent des programmes comparables, la spécificité du programme proposé se précise en regard de l'expertise de la Faculté en création et en recherche.

La Commission prend note d'une remarque du doyen de la Faculté de l'aménagement, sur l'opportunité d'envisager des collaborations entre cette Faculté et la Faculté de musique pour le développement de projets communs, notamment dans le domaine du jeu vidéo (en lien avec le programme de D.E.S.S. en design de jeux offert par la Faculté de l'aménagement), plus particulièrement sur les aspects liés à l'intégration des environnements sonores aux environnements virtuels.

La Commission remercie M. Caron pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeure en musiques numériques, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1020<sup>o</sup>/666.

CE-1020-8	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-1020-8
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-1020-9	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-1020-9
	La prochaine séance aura lieu le mardi 21 avril 2009, à 14 heures.	
CE-1020-10	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-1020-10
	La séance est levée à 17 heures.	

Adopté tel que modifiée le 21 avril 2009 – délibération CE-1021-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier